

## Le produit

Cette clôture très esthétique limitera l'accès de la piscine aux enfants de moins de cinq ans. Pour piscines à usage collectif ou individuel, cette barrière ainsi que son portillon ont été conçus selon la norme AFNOR NF P90-306.

## Caractéristiques

Gris 7016 ● Vert 6005 ● Blanc 9010 ○ Autres couleurs sur demande ●

- Hauteur totale depuis le sol 1380 mm.
- Double protection anti-corrosion : clôture panneau en fil d'acier avec galvanisation supérieure, charge de zinc de 180g/m<sup>2</sup>. Plastification haute adhérence par poudrage polyester, épaisseur minimum de 80 à 120 microns selon coloris.
- Poteau en aluminium plastifié polyester.
- Conforme à la norme NF P 90 306 sur les «Barrières de protection et moyens d'accès au bassin».

### Panneau

HAUTEUR (mm)	LONGUEUR (mm)	MAILLE (mm)	NOMBRE MAILLES	DIAMETRE FIL (mm)
1306	2006	55,55	36	6

### Poteau

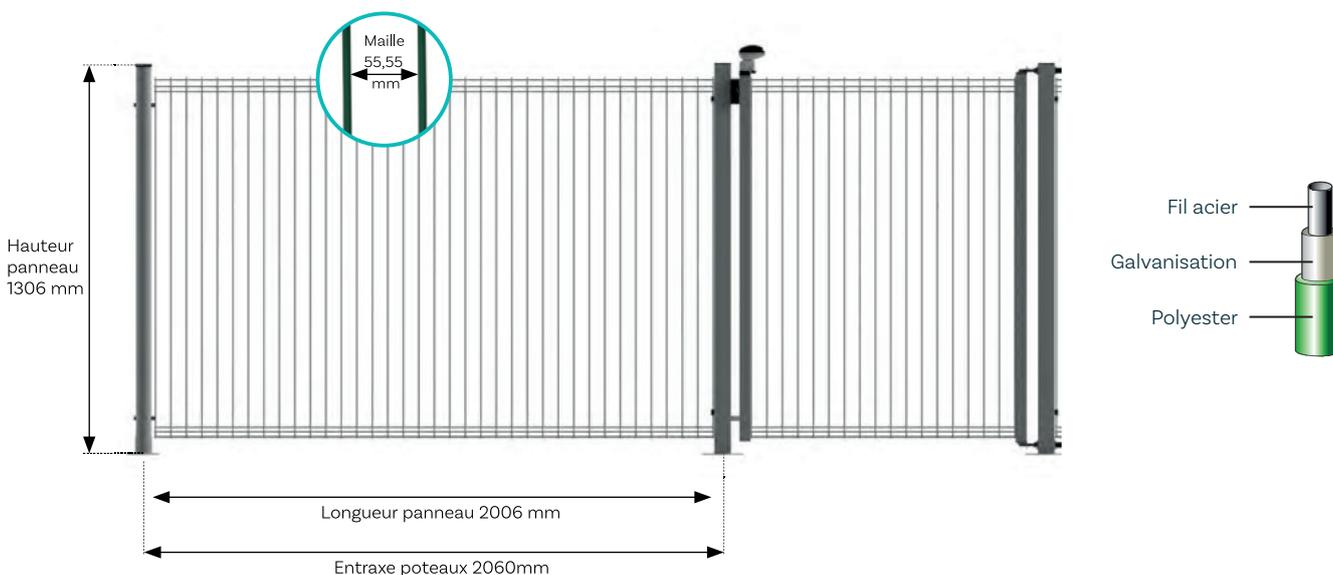
HAUTEUR POTEAU SUR PLATINE (mm)	ENTRAXE POTEAUX (mm)	SECTION (mm)
1350	2060	55 x 65



• Une solution esthétique pour protéger l'accès au bassin, tout en s'intégrant harmonieusement à votre jardin.

• La clôture accepte les angles et les redans pour s'adapter totalement à l'environnement de la piscine.

• Clôture modulable qui s'adapte à toutes formes de bassin.

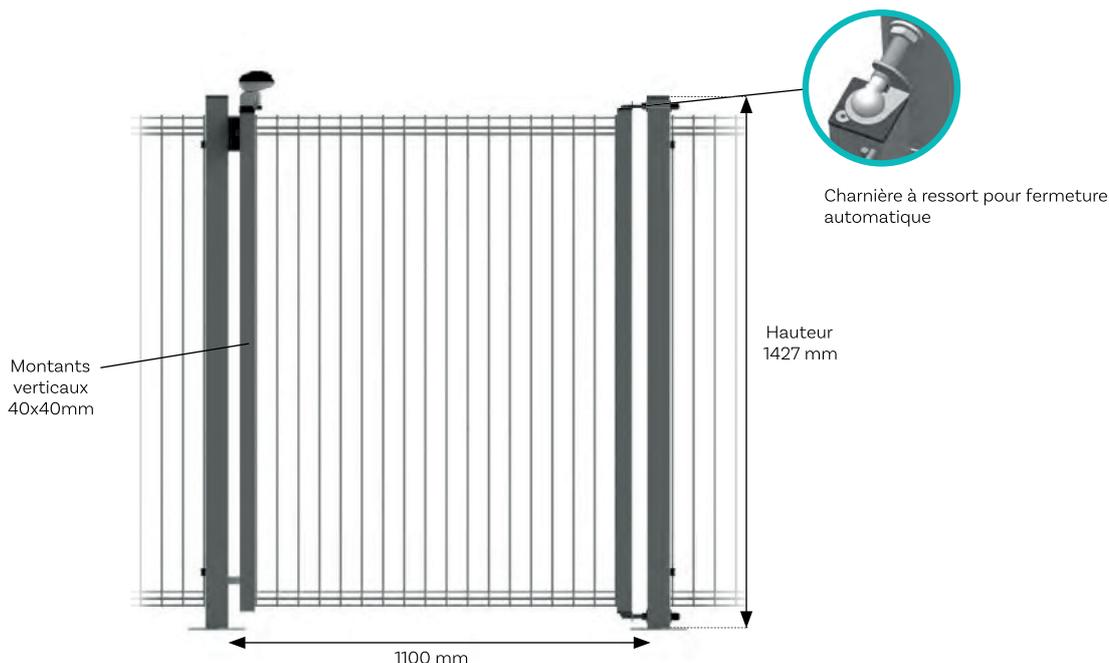


## Caractéristiques : portillon

Gris 7016 ● Vert 6005 ● Blanc 9010 ○ Autres couleurs sur demande ●

### Portillon

HAUTEUR (mm)	MONTANTS (mm)	PILIER (mm)	PASSAGE (mm)	SENS D'OUVERTURE
1427	40 x 40	60 x 60	970	Tirant droit



### Poignée sécurisée à double action



Le portillon est équipé d'un système d'ouverture Locinox que seul un adulte peut actionner avec ses deux mains.

### Piliers avec platines soudées



## Recommandations pour la pose

- Préparation du sol pour la bonne tenue de votre clôture : il est nécessaire de la poser sur un support stable (dalles sur chape béton). Si votre piscine n'est pas équipée d'une plage en dallage, il faut réaliser des plots en béton et y visser des socles.
- Il est recommandé d'installer la barrière de protection à 1 m minimum du plan d'eau.
- Pour les piscines privatives à usage individuel, il est recommandé de ne pas installer la barrière trop loin du bassin afin de ne pas perdre l'efficacité de cette dernière.
- Lorsque la barrière de protection est combinée avec un ou plusieurs murs, ces murs ne doivent pas permettre un accès à la piscine par leur hauteur (minimum 1,10 m entre points d'appui) ou leurs propres ouvertures (portes, fenêtres fermées par un dispositif à l'épreuve des enfants).